Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE055_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE055-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le diagnostic architectural de l'Eglise ND des Flots

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite lancer une mission de diagnostic patrimonial et architectural et structurel sur l'église paroissiale dans le but d'assurer la conservation et l'entretien et la pérennité de cet édifice, et notamment de la fresque du chevet (IMH objet) qui présente des désordres.

La mission consiste à réaliser un diagnostic général de l'église, rédiger un rapport de diagnostic avec des préconisations de travaux (urgent, conservation, restauration) ainsi qu'un chiffrage des opérations à mener.

Au terme de cette étude, la municipalité d'Etel sera en possession de toutes les informations nécessaires pour mettre en place un programme pluriannuel de travaux par ordre de priorité, lui permettre de solliciter les subventions auprès des différents partenaires et un étalement des coûts, et le cas échéant d'engager une campagne de mécénat populaire.

Publié ou Notifié le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2331-4 et L.2331-6, L.1111-10 ;

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des travaux du 28 mai 2026 ;

Considérant que l'église Notre-Dame des Flots constitue un élément majeur du patrimoine bâti communal, présentant un intérêt historique, architectural et identitaire pour la commune ;

Considérant la nécessité d'engager une étude préalable afin d'établir un état sanitaire précis de l'édifice, d'identifier les désordres éventuels affectant la structure et les éléments patrimoniaux, et de définir les interventions nécessaires à sa conservation et à sa restauration ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE055_2026-DE

Considérant qu'il est proposé de réaliser un diagnostic architectural complet comprenant notamment :
– l'analyse historique et documentaire de l'édifice ;
– le relevé de l'état sanitaire général et la fresque ;
– l'identification des pathologies affectant le bâtiment et de la fresque ;
– l'évaluation des besoins de conservation et de restauration et de la fresque ;
– la définition d'un programme d'interventions hiérarchisé et estimatif ;

Considérant que le coût prévisionnel du diagnostic architectural est estimé à 25 000 € HT ;

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un soutien financier du Conseil départemental au titre de sa politique d'accompagnement de la restauration et valorisation du patrimoine ;

Considérant la convention de financement proposée par la Fondation du Patrimoine apportant une aide de 7 000 € au financement des études diagnostic au titre de la collecte nationale ;

Entendu le rapport présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : APPROUVE la réalisation d'un diagnostic architectural de l'église Notre-Dame des Flots.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**Montant HT**
Diagnostic architectural	11 500 €
Études complémentaires	9 000 €
Etudes de la fresque	4 500 €
TOTAL	25 000 €
Recettes	**Montant**
Subvention du Conseil départemental	12 500 €
Autofinancement communal	5 500 €
Autres financeurs éventuels – Mécénat Fondation du Patrimoine	7 000 €
TOTAL	25 000 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme de restauration et valorisation du patrimoine.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine d'un monta de 7 000 € pour la réalisation des études diagnostic.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE055_2026-DE

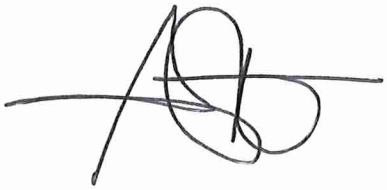
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi du dossier de demande de financement.

ARTICLE 6 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel





Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE055_2026-DE